

Bureau syndical du 17 juin 2014

DELIBERATION N° 2014-06-30
Marché de vérification, entretien et réparation des engins de chantier du Syvadec lots 1, 2, 4 et 5

Nombre de membres 23			L'an deux mille quatorze, le dix-sept juin, à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie exceptionnellement à la faculté de Lettres, à CORTE, sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
23	17	18	
Présents : Madame : Marie Laurence SOTTY Messieurs : François TATTI, Don Georges GIANNI, Guy ARMANET, Xavier POLI, Jean PAJANACCI, Pierre GUIDONI, Jean-Louis MILANI, François DOMINICI, Jean-Pierre GIORDANI, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Noël VALERY, François GIORGI, Antoine POLI, Ange-Pierre VIVONI, Paul LIONS, Jean ALFONSI			
Absents représentés: Messieurs: François FAGGIANELLI par François DOMINICI			
Absents : Mesdames: Marie ZUCCARELLI, Serena BATTESTINI Messieurs: Jean-Jacques FERRARA, Yoan HABANI, Lionel MORTINI			
Convocation envoyée le : 6 juin 2014		Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 2 6 JUIN 2014 et de la publication de l'acte le: 2 6 JUIN 2014	
Affichage de la convocation le : 6 juin 2014			

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20140617-2014-06-30-DE
Date de télétransmission : 26/06/2014
Date de réception préfecture : 26/06/2014

DELIBERATION 2014-06-30: Marché de vérification, entretien et réparation des engins de chantier du Syvadec – lots 1, 2, 4 et 5

Le Président expose:

Le marché de vérification, entretien et réparation des engins de chantier du Syvadec est passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics. Il est conclu pour une période de 1 an reconductible 3 fois par période de 1 an sans que la durée totale n'excède 4 ans. Le marché est fractionné à bons de commande et il concerne les lots 1, 2, 4 et 5, passés pour les montants maximum suivants :

- Lot 1 : Entretien et réparation de chargeurs sur pneus (JCB) : 105 000,00€HT
- Lot 2 : Entretien et réparation d'un manuscopie (Manitou) : 60 000,00€HT
- Lot 4 : Entretien et réparation de chargeurs sur pneus (New Holland) : 50 000,00€HT
- Lot 5 : Entretien et réparation d'un chariot télescopique (Merlo) : 30 000,00€HT

Ce marché a déjà fait l'objet d'une première consultation déclarée infructueuse pour absence d'offre, à l'exception du lot n°3 (vérification annuelle des engins de chantiers) qui a attribué à l'entreprise Apave Sud Europe.

Un nouvel avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 18 mars 2014, la date de remise des offres étant fixée au 30 avril 2014. A cette date, trois entreprises ont remis une offre. Les membres de la Commission d'appel d'offres du 17 juin 2014 ont jugé les candidatures recevables. Les critères de jugement des offres étaient les suivants : prix 80%, valeur technique 20%.

Après analyse des propositions, la Commission d'appel d'offres du 17 juin 2014 a décidé d'attribuer l'ensemble des lots à l'entreprise EATP qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Président demande aux membres du Bureau de bien vouloir l'autoriser à signer le marché de vérification, entretien et réparation des engins de chantier du Syvadec, conclu pour une durée de un an reconductible trois fois:

- Pour le lot 1 Entretien et réparation de chargeurs sur pneus (JCB), avec l'entreprise EATP, pour un montant maximum annuel de 105 000.00 €HT,
- Pour le lot 2 Entretien et réparation d'un manuscopie (Manitou), avec l'entreprise EATP, pour un montant maximum annuel de 60 000.00 €HT,
- Pour le lot 4 Entretien et réparation de chargeurs sur pneus (New Holland), avec l'entreprise EATP, pour un montant maximum annuel de 50 000.00 €HT,
- Pour le lot 5 Entretien et réparation d'un chariot télescopique (Merlo), avec l'entreprise EATP, pour un montant maximum annuel de 30 000.00 €HT.

Le Président demande aux membres du Bureau de bien vouloir en délibérer.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

- VU l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code des marchés publics et notamment l'article 33, 57 à 59, et 77,
- VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,
- VU la décision de la Commission d'appel d'offres du 17 juin 2014,

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20140617-2014-06-30-DE
Date de télétransmission : 26/06/2014
Date de réception préfecture : 26/06/2014

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,
Où l'exposé de M. François TATTI, Président,

Décide à l'unanimité:

D'autoriser le Président à signer le marché de vérification, entretien et réparation des engins de chantier du Syvadec, conclu pour une durée de un an reconductible trois fois:

- Pour le lot 1 Entretien et réparation de chargeurs sur pneus (JCB), avec l'entreprise EATP, pour un montant maximum annuel de 105 000.00 €HT,
- Pour le lot 2 Entretien et réparation d'un manuscopie (Manitou), avec l'entreprise EATP, pour un montant maximum annuel de 60 000.00 €HT,
- Pour le lot 4 Entretien et réparation de chargeurs sur pneus (New Holland), avec l'entreprise EATP, pour un montant maximum annuel de 50 000.00 €HT,
- Pour le lot 5 Entretien et réparation d'un chariot télescopique (Merlo), avec l'entreprise EATP, pour un montant maximum annuel de 30 000.00 €HT.

Autorise:

Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,


François TATTI



La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20140617-2014-06-30-DE
Date de télétransmission : 26/06/2014
Date de réception préfecture : 26/06/2014